

RCS : ST PIERRE DE LA REUNION

Code greffe : 9742

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST PIERRE DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00350

Numéro SIREN : 848 320 511

Nom ou dénomination : A2L CUISINES

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2023 sous le numéro de dépôt 1948



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

IDENTIFICATION	
M GARDET Julien 18 bis Chemin Nassibou Ligne Paradis 97410 Saint Pierre FRANCE N° d'adhérent : 20191040039696	Pour le compte de : EURL A2L CUISINES 18B CHEMIN NASSIBOU LIGNE PARADIS 97410 SAINT PIERRE N° SIREN : 848 320 511 Période déclarée : Année 2022 Date limite de dépôt : 18/05/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)

certifié conforme à l'original.

A2L Cuisines
 18B chemin Nassibou
 LIGNE PARADIS 97410 Saint-Pierre
 Tél : 06 93.31.38.26
 N° Siret : 84832051100019 - APE : 4759A

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom de voie **18 bis chemin nassibou**

Complément de distribution

Code postal **97410**

Lieu-dit, hameau **Ligne-Paradis**

Ville **Saint-Pierre**

Pays **France**

B - ACTIVITÉS

Activité principale
Commerce de détail de meubles

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable au taux normal

Bénéfice imposable à 15%

15 190 Déficit (report du 2033-B)

Entreprise nouvelle (art. 44 sexies) ☒ Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies-0 A) ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur (art 44 octies A) ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - en cas de déficit) **15 191**

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **Oui**

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé **EBP**

ENTREPRISE JSA
Société à responsabilité limitée
à capital variable
à responsabilité limitée
à capital variable
à responsabilité limitée
à capital variable

16

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



56

Bilan simplifié

A - ACTIF

1 - Actif immobilisé

Immobilisations corporelles	20 755	6 185	14 570
TOTAL I (5)	20 755	6 185	14 570

2 - Actif circulant

Créances (2) clients et comptes rattachés	4 850		4 850
Créances autres (3)	11 443		11 443
Disponibilités	126 883		126 883
Charges constatées d'avance	24 022		24 022
TOTAL II	167 198		167 198
TOTAL GENERAL (I + II)	187 953	6 185	181 768

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel		2 000
Réserve légale		200
Report à nouveau		47 218
Résultat de l'exercice		28 057
TOTAL I		77 475

3 - Dettes

Fournisseurs et comptes rattachés (4)		18 843
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)		85 450
TOTAL III		104 293
TOTAL GENERAL (I + II + III)		181 768

56

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Revenant à
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	266 722
Autres produits			1 236
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			267 958
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			206 517
Impôts, taxes et versements assimilés		dont TP/CFE, CVAE	747
Rémunérations du personnel			20 000
Charges sociales			6 275
Dotations aux amortissements			4 038
Total des charges d'exploitation (II)			237 577
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			30 381
Produits et charges divers	Charges exceptionnelles (VI)		45
	Impôts sur les bénéfices (VII)		2 279
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			28 057

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Perte
	28 057	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		45
Déductions de l'exercice		
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)		15 191
Total des exonérations ou abattements sur le bénéfice et entreprises nouvelles (somme ci-dessus)		15 191
1. Résultat net imposable (après déduction des exonérations et abattements)	12 911	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPOSITION DES EXONÉRATIONS		
	12 911	

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Moins-values Immobilisations des collectivités	Plus-values	Plus-values Dont plus-values immobilisations des collectivités	Moins-values Moins-values des collectivités
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	19 820			19 820
Autres immobilisations corporelles	935			935
TOTAL rubrique I	20 755			20 755

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements des collectivités	Amortissements des collectivités	Amortissements des collectivités	Amortissements des collectivités
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	2 147	3 964		6 111
Autres immobilisations corporelles		74		74
TOTAL rubrique II	2 147	4 038		6 185

16

**Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



56

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	0,00
-----------------------------	------

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	266 722
---	---------

TOTAL 1	266 722
---------	---------

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	1 236
--	-------

TOTAL 2	1 236
---------	-------

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	1 424
---	-------

Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	205 093
---	---------

TOTAL 3	206 517
---------	---------

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	61 441
---	--------

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE	61 441
-------------------------------------	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	☒
---------------------------------------	-------------------------------------

Chiffre d'affaires de référence de la CVAE	266 722
--	---------

Effectifs au sens de la CVAE	0,00
------------------------------	------

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	266 722
---	---------

Période de référence	du	01/01/2022	au	31/12/2022
----------------------	----	------------	----	------------

36

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	20
---	---	--	----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	Gérant		
	Nom et prénom	GARDET Julien	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	20	Pourcentage de détention	100,00%
	Date de naissance	08/05/1983	Pays de naissance	France
	Code postal de naissance	91200	Commune de naissance	Athis-Mons
	Numéro, type et nom de voie	18 bis chemin Nassibou		
	Complément de distribution	Ligne Paradis	Lieu-dit, hameau	
	Code postal	97410	Ville	Saint-Pierre
	Pays	France		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



56

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



36

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



56

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



36

" A2L CUISINES "
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 18BIS CHEMIN NASSIBOU - 97410 Saint-Pierre
Immatriculée au RCS SAINT PIERRE sous le numéro 848 320 511 00019

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE**

Le 16 juin 2023, au siège social, s'est réuni en assemblée générale ordinaire, l'associé unique de l'entreprise sur convocation du gérant.

Est présent la société A2L Cuisines, associé unique, représentée par son gérant Monsieur Julien GARDET, et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital social de la société.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien GARDET représentant A2L Cuisine associé unique et gérant.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Quitus à la gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Questions diverses

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du gérant approuve le bilan et les comptes de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés ainsi que le contenu dudit rapport.

Cette résolution est ADOPTÉE par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, elle donne quitus à la gérance de l'exécution de sa mission pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est ADOPTÉE par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, acceptant la proposition du gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022 s'élevant à 28 057,04 € en report à nouveau.

Cette résolution est ADOPTÉE par l'associé unique.

QUATRIEME ET DERNIERE RESOLUTION RELATIVE AUX FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et administratives

Cette résolution est ADOPTÉE par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture faite, a été signé par le gérant, associé unique.

L'associé unique :
Julien GARDET



Le gérant :
Julien GARDET

